

Table des matières

Avant-propos	7
TITRE I. Introduction générale	9
Chapitre I. Objet, structure et finalités de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme	10
A. L'objet de l'article 6 de la Convention	10
B. La structure de l'article 6 de la Convention	11
1. Une structure en trois paragraphes	11
2. La distinction entre la matière « civile » et la matière « pénale »	11
C. Les finalités de l'article 6 de la Convention	12
1. Une équité procédurale et non une équité substantielle	12
2. Un socle minimal de garanties et non un modèle unique du procès équitable	13
Chapitre II. L'interprétation de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme par la cour européenne des droits de l'homme	13
A. Les caractéristiques de l'interprétation de l'article 6 de la Convention par la Cour	14
1. Une interprétation téléologique	14
2. Une interprétation autonome	15
3. Une interprétation évolutive	17
4. Une interprétation « croisée »	17
5. Une interprétation consensuelle	19
B. L'autorité de la jurisprudence interprétative de la Cour	20
Chapitre III. La conception du procès équitable par la cour européenne des droits de l'homme	21
A. Une conception holistique du procès équitable	21
B. Une conception pragmatique du procès équitable	25
1. La consécration d'une conception concrète de l'impartialité	25
2. L'émergence d'une conception pragmatique du contradictoire	26
3. L'assouplissement du droit à une audience	28
Chapitre IV. La diffusion du procès équitable par le jeu de la « procéduralisation » des droits substantiels	28
Chapitre V. Le procès équitable en temps de crises	31

A. L'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme et la possibilité de dérogation des États	31
B. Les menaces contemporaines	32
1. La crise économique	32
2. La lutte contre le terrorisme	32
3. La crise sanitaire	34
TITRE II. Applicabilité et application des garanties	35
Chapitre I. L'applicabilité des garanties	35
A. Applicabilité <i>ratione materiae</i>	35
1. Une applicabilité circonscrite aux matières « civiles » et « pénales »	35
2. L'incidence de l'applicabilité de l'article 6 sous le volet « civil » ou sous le volet « pénal »	36
3. Une acception autonome et élastique des matières « civiles » et « pénales »	36
3.1. Une contestation portant sur des droits ou obligations de caractère civil	37
3.1.1. Examen des composantes	37
a. Notion de « contestation »	37
b. Notion de « droits et obligations »	38
c. Caractère « civil » du droit ou de l'obligation	39
3.1.2. Illustrations	41
a. Domaines inclus dans la matière « civile »	41
i. Le contentieux disciplinaire	41
ii. Le contentieux administratif	42
iii. Le contentieux de la fonction publique	43
iv. Le contentieux social	46
b. Domaines exclus de la matière « civile »	46
i. Le contentieux de la police des étrangers	46
ii. Le contentieux taxatoire	47
iii. Le contentieux électoral	48
3.2. Le bien-fondé d'une accusation en matière pénale	48
3.2.1. Examen des composantes	48
a. Notion de « bien-fondé »	48
b. Notion d'« accusation »	49
c. Caractère « pénal » de l'« accusation »	49
3.2.2. Illustrations	51
a. Domaines inclus dans la matière « pénale »	51

i.	Les sanctions disciplinaires emportant privation de liberté	51
ii.	Les sanctions administratives	51
iii.	Les sanctions fiscales	52
iv.	Autres sanctions	52
b.	Domaines exclus de la matière « pénale »	53
i.	Le contentieux disciplinaire	53
ii.	Le contentieux de la police des étrangers	53
4.	Applicabilité de l'article 6 à certains types de contentieux	54
4.1.	Constitution de partie civile dans le cadre d'une procédure pénale	54
4.2.	Contentieux devant les cours de cassation	54
4.3.	Contentieux devant les cours constitutionnelles	55
4.4.	Recours tendant à la réouverture de procédures internes définitives	56
4.5.	Contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme	56
5.	Une inapplicabilité matérielle à relativiser	56
5.1.	Le recours aux autres dispositions conventionnelles	57
5.1.1.	L'exemple du contentieux des étrangers	57
5.1.2.	L'exemple du contentieux électoral	58
5.2.	L'invocation des principes généraux du droit	58
5.3.	La pertinence de la réglementation interne	59
B.	Applicabilité <i>ratione temporis</i>	59
1.	Avant le procès	59
1.1.	La phase préliminaire du procès pénal	59
1.2.	Les procédures en référé et autres procédures provisoires en matière « civile »	60
2.	En marge du procès	61
3.	Après le procès	62
C.	Applicabilité <i>ratione loci</i>	62
Chapitre II.	L'application des garanties	65
A.	L'application modulée de l'article 6 de la Convention	65
1.	Les procédures disciplinaires et administratives	65
2.	Le « noyau dur du droit pénal » et sa périphérie « molle »	68
3.	Les procédures urgentes	69
4.	Les procédures conduites devant les juridictions suprêmes	70
4.1.	Devant les juridictions d'appel et de cassation	70
4.2.	Devant les juridictions administratives	71
4.3.	Devant les juridictions constitutionnelles	71

B. L'application non désirée de l'article 6 : l'hypothèse de la renonciation	72
1. La renonciation aux garanties du procès équitable dans la justice pénale consensuelle ou négociée	73
1.1. Une renonciation libre : l'absence de contrainte	73
1.2. Une renonciation éclairée : la complète information de l'accusé	75
1.3. Un contrôle judiciaire requis dans certains cas	77
2. La renonciation au droit d'accès à un tribunal en matière civile et le cas de l'arbitrage	78
2.1. L'arbitrage « forcé »	78
2.2. L'arbitrage « volontaire »	79
TITRE III. Contenu des garanties	83
Chapitre I. L'article 6, § 1 ^{er}	83
A. Le droit d'accès à un tribunal	83
1. La consécration du droit d'accès à un tribunal	83
2. Un droit distinct du « droit à un recours effectif » en cas de violation de la Convention	84
3. Un droit « concret et effectif et non théorique ou illusoire »	85
3.1. Le droit d'obtenir une assistance judiciaire gratuite en matière civile	85
3.2. La prohibition du déni de justice	87
3.3. Une « possibilité claire et concrète » de contester une ingérence dans ses droits	88
3.4. La possibilité de solliciter un contrôle juridictionnel effectif	89
4. Les pouvoirs du « tribunal »	89
4.1. Le pouvoir de « décider »	89
4.2. Le pouvoir de « pleine juridiction »	90
5. Les restrictions au droit d'accès à un tribunal	90
5.1. Les obstacles financiers	91
5.1.1. Les frais de justice	91
5.1.2. Les honoraires de l'avocat	92
5.2. Les obstacles procéduraux	93
5.2.1. Les conditions de recevabilité d'un recours ou d'un moyen et le « formalisme excessif »	93
5.2.2. Les immunités et privilèges	95
a. L'immunité des États étrangers	95
b. L'immunité des organisations internationales	96

c. L'immunité des parlementaires	97
d. L'immunité des chefs d'État	98
e. Le privilège de juridiction des magistrats	99
5.2.3. La prescription	99
5.2.4. Le refus de renvoi préjudiciel	101
5.3. Les ingérences législatives	103
5.4. L'imprévisibilité du droit	104
6. L'exercice des voies de recours	105
6.1. La notification des décisions judiciaires	105
6.2. La mention des voies de recours	106
6.3. L'exigence d'exécution préalable de la décision attaquée	107
6.4. Le taux du ressort	108
6.5. Les monopoles de plaidoiries	108
B. Les garanties relatives au tribunal	109
1. L'indépendance	109
1.1. La notion d'indépendance	110
1.2. Les expressions de l'indépendance	111
1.2.1. L'indépendance par rapport au pouvoir exécutif	111
1.2.2. L'indépendance par rapport au pouvoir législatif	111
1.2.3. L'indépendance par rapport au pouvoir judiciaire	111
1.2.4. L'indépendance par rapport aux parties	111
1.2.5. L'indépendance par rapport aux médias	112
1.3. La portée de l'indépendance	112
1.4. Les implications de l'indépendance	113
1.4.1. L'entrée en fonction	113
1.4.2. L'exercice de la fonction	114
1.5. L'indépendance du juge et le respect dû à l'autorité de la chose jugée	116
1.6. L'indépendance du juge et la liberté d'expression	117
1.6.1. La critique exprimée par le juge	117
1.6.2. La critique exprimée à l'égard du juge	118
2. L'impartialité	119
2.1. La notion d'impartialité	119
2.2. L'impartialité et l'indépendance : des notions théoriquement distinctes mais difficilement dissociables en pratique	120
2.3. Les sujets de l'impartialité	120
2.4. Les deux conceptions de l'impartialité	121
2.4.1. L'impartialité subjective	121

a.	Le juge à l'audience	122
b.	Le juge dans les médias	123
2.4.2.	L'impartialité objective	124
a.	Les liens personnels du juge	125
b.	Les liens professionnels du juge	126
c.	Les sympathies politiques et philosophiques du juge	127
d.	La vie académique du juge	128
e.	Le cumul de fonctions différentes par le juge	129
i.	Le cumul de fonctions judiciaires différentes dans une même cause	129
ii.	La double intervention d'un même juge dans une même cause à la suite d'un recours	132
iii.	La double intervention d'un même juge dans le cadre de procédures pénales liées	133
iv.	Le cumul de fonctions consultatives et de fonctions juridictionnelles	133
v.	Le cumul de fonctions législatives et de fonctions juridictionnelles	134
f.	Le juge et les réseaux sociaux	134
3.	Un tribunal établi par la loi	135
3.1.	L'essence de la garantie	135
3.2.	La portée de la garantie	136
3.3.	Les implications de la garantie	136
C.	Les garanties relatives au déroulement du procès	139
1.	L'équité	139
1.1.	Le principe du contradictoire	139
1.1.1.	La notion du contradictoire	139
1.1.2.	Les conceptions du contradictoire	139
1.1.3.	Les conditions d'exercice du contradictoire	141
1.1.4.	Les restrictions admissibles au contradictoire	142
a.	Le respect dû à d'autres droits fondamentaux	142
b.	La prise en compte d'intérêts supérieurs	143
1.1.5.	Les implications du contradictoire	143
a.	Le relevé d'office d'un moyen par le juge	143
b.	Le contradictoire et les procédures d'urgence	144
c.	Le contradictoire et le ministère public près les plus hautes juridictions nationales	145
i.	Devant la Cour de cassation belge	145

ii.	Devant le Conseil d'État de France	147
iii.	Devant la Cour de cassation française	147
iv.	Devant la Cour de justice de l'Union européenne	148
d.	Le contradictoire et l'expertise	149
1.2.	Le principe de l'égalité des armes	150
1.2.1.	La notion de l'égalité des armes	150
1.2.2.	Les implications de l'égalité des armes	150
a.	En ce qui concerne l'accès au tribunal	150
b.	En ce qui concerne le traitement procédural des parties devant le tribunal	151
i.	La possibilité de présenter adéquatement sa cause	151
ii.	Les délais de procédure	152
iii.	La communication du rapport du juge ou conseiller rapporteur	153
c.	En ce qui concerne la position des parties au sein du tribunal	154
d.	En ce qui concerne l'expertise ordonnée par le tribunal	154
1.3.	La motivation des décisions de justice	155
1.3.1.	La consécration de l'exigence	155
1.3.2.	L'essence de l'exigence	155
1.3.3.	La portée de l'exigence	156
1.3.4.	Les implications de l'exigence	157
a.	La procédure en référé	157
b.	La procédure d'assises	158
c.	La procédure d'appel	158
d.	La procédure en cassation	159
1.4.	Le principe de sécurité juridique	160
1.4.1.	Le respect dû à l'autorité de la chose jugée	160
1.4.2.	Les revirements de jurisprudence	160
1.4.3.	Les divergences de jurisprudence	161
1.5.	L'admissibilité des preuves	162
1.5.1.	L'admissibilité des preuves en matière pénale	162
a.	Les éléments de preuve obtenus en violation du droit interne	163
b.	Les éléments de preuve obtenus en violation de l'article 8 de la Convention	165
c.	Les éléments de preuve obtenus en violation de l'article 3 de la Convention	166

d. Les déclarations émanant de témoins « repentis »	171
1.5.2. L'admissibilité des preuves en matière civile	172
1.6. L'interdit de la provocation policière	173
1.6.1. Le contrôle substantiel	174
1.6.2. Le contrôle procédural	176
2. La publicité	177
2.1. La publicité des débats	177
2.1.1. Le droit à une audience	177
2.1.2. La publicité de l'audience	180
a. L'essence de la garantie	180
b. La portée de la garantie	181
i. Une garantie génératrice d'obligations positives	181
ii. Une garantie susceptible de restrictions	181
iii. Une garantie susceptible de renonciation	182
2.2. La publicité du prononcé	182
2.2.1. L'essence de la garantie	183
2.2.2. La portée de la garantie	183
2.2.3. Les limites de la garantie	184
3. La célérité	185
3.1. L'essence de la garantie	185
3.2. La portée de la garantie	185
3.3. La computation du délai	186
3.4. Les critères d'appréciation du « délai raisonnable »	187
3.5. L'exigence d'un « recours effectif » en cas de dépassement du délai raisonnable	189
3.5.1. La jurisprudence <i>Kudla</i>	189
3.5.2. Les implications de la jurisprudence <i>Kudla</i> dans le contentieux belge du délai raisonnable	191
a. En matière civile	191
b. En matière pénale	192
D. Le droit à l'exécution des décisions de justice	193
1. La consécration du droit à l'exécution des décisions de justice	193
2. Le champ du droit à l'exécution des décisions de justice	194
3. La portée du droit à l'exécution des décisions de justice	195
4. La responsabilité de l'État en cas d'inexécution d'une décision de justice	195
4.1. Inexécution par les autorités publiques	195
4.2. Inexécution par les particuliers	196

5. Les obstacles financiers à l'exécution des décisions de justice	197
6. L'inexécution d'une décision de justice et la violation d'un autre droit fondamental	197
Chapitre II. L'article 6, § 2	198
A. Champ d'application	198
B. La présomption d'innocence comme garantie procédurale dans le procès pénal	201
1. La charge de la preuve	201
2. Le recours à des présomptions de fait ou de droit	202
3. Le droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination	203
4. Les prises de position d'autorités publiques reflétant prématurément le sentiment que le prévenu est coupable	206
4.1. Décisions judiciaires	206
4.2. Autres déclarations d'autorités publiques	208
5. Le recours injustifié à des mesures susceptibles d'induire une impression de culpabilité	212
C. La présomption d'innocence après la clôture d'une procédure pénale	212
1. Procédures en réparation du dommage causé par la procédure pénale	213
2. Procédures civiles intentées par ou contre l'ancien accusé	215
3. Procédures disciplinaires ou relatives au licenciement	216
Chapitre III. L'article 6, § 3	216
A. Le droit d'être informé de la nature et de la cause de l'accusation (art. 6, § 3, a))	217
B. Le droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense (article 6, § 3, b))	219
C. Le droit de se défendre en personne ou d'avoir l'assistance d'un défenseur, le cas échéant commis d'office (article 6, § 3, c))	223
1. Le droit de se défendre soi-même	223
2. Le droit à l'assistance d'un défenseur de son choix	226
3. Le droit à l'assistance gratuite d'un avocat commis d'office	232
D. Le droit à l'interrogation des témoins (article 6, § 3, d))	233
1. Le droit de (faire) interroger les témoins à charge	234
1.1. Un contrôle à l'aune de trois critères	234
1.1.1. Les motifs sérieux permettant de justifier l'impossibilité pour la défense d'interroger ou de faire interroger un témoin à charge	235
1.1.2. La règle de la preuve unique ou déterminante	237
ANTHEMIS	253

1.1.3. L'existence d'éléments suffisamment compensateurs	237
1.2. L'articulation des critères entre eux	238
1.3. La problématique spécifique du témoignage anonyme	239
2. Le droit d'obtenir la convocation et l'interrogation de témoins à décharge : un contrôle en trois étapes également	240
2.1. La demande d'audition était-elle suffisamment motivée et pertinente au regard de l'objet de l'accusation?	240
2.2. Les juridictions internes ont-elles examiné la pertinence que pouvait avoir la déposition et motivé par des raisons suffisantes leur décision de ne pas auditionner le témoin au procès?	241
2.3. La décision des juridictions internes de ne pas auditionner le témoin a-t-elle nui à l'équité globale du procès?	242
E. Droit à l'assistance gratuite d'un interprète (article 6, § 3, e))	242